

3 juillet 2020

Chers amis, chers confrères,

Le SNDLL, devant l'obstination du gouvernement à maintenir fermées les discothèques, devant l'absence d'ouverture au dialogue constructif, a attaqué la décision devant le Conseil d'Etat aux côtés de 5 courageux professionnels parisiens.

La **plainte jugée recevable** par le juge des référés, l'audience était donc fixée au 2 juillet devant la 8^e chambre.

Nos arguments principaux :

- Caractère illimité dans le temps et l'espace de la mesure.
- Discrimination par rapport aux autres acteurs de tous types sur la scène nocturne.
- Possibilité d'aménager notre activité (le SNDLL, vous l'avez vu sur site, avait rédigé un protocole réaliste, autre que celui des cafetiers !) eu égard au Covid 19.

Le gouvernement a affirmé qu'il n'était pas question à ce jour de permettre la réouverture des discothèques !

Puis, devant le magistrat, il a soutenu que nous pouvions passer de discothèque (type P) à bar (type N) et qu'il accélérerait les procédures de changement de type ERP pour passer de P à N !!!

Notre réponse a été claire et nette :

- Si nous renonçons au type P, nous renonçons à nos horaires.
- Nous ne travaillons qu'après la fermeture des bars.
- Matériellement rien ne s'oppose à rester en type P tout en renonçant à exploiter temporairement la piste de danse.
- Changer de type, c'est du temps, de l'argent, une Commission de sécurité.
- Et après le COVID, on sera obligé de faire le chemin inverse ? Etc. Etc.

Le gouvernement n'a apporté (plus de 250 pages de conclusions pourtant !!!) aucun document sanitaire qui justifie que la réouverture des discothèques et assimilés était impossible.

Il a indiqué au Président de la Cour que l'ouverture des bars festifs dans lesquels les clients dansaient était illicite mais qu'il ne pouvait pas non plus mettre de contravention à tous les exploitants concernés !!! **ÉNORME...**

Quand le SNDLL va attaquer la responsabilité pénale des dirigeants qui en sachant ne font rien, on va voir !

Le représentant du gouvernement ne pouvant répondre au Président de façon claire sur la question de savoir si les établissements de nuit pouvaient d'un point de vue scientifique, et au regard des mesures sanitaires proposées notamment par le SNDLL, rouvrir en mettant en œuvre lesdites mesures, **le Conseil d'Etat a "invité" (!) le gouvernement à documenter les raisons de son refus.**

En conséquence, le gouvernement doit donc :

- Soit fournir un avis scientifique étayé afin de justifier la fermeture des discothèques.
- Soit proposer des mesures compatibles avec la réouverture.

En fait le gouvernement ne pensait pas que l'on irait devant le Conseil d'Etat.

Pourtant il sait que le SNDLL fait ce qu'il dit.

Quand il a lu les conclusions de nos avocats, il a pris peur et c'est ainsi que j'ai été reçu en audioconférence vendredi dernier par la Ministre auprès de Bruno Lemaire (là, s'est débloquée la situation oralement entre nous), que lundi et mardi les Ministres (Santé, Travail, Culture) nous ont reçus et qu'a eu lieu mercredi la réunion improvisée avec 5 ministres autour des thèmes que j'avais dégrossis avec la Ministre aux finances !

C'est ainsi que depuis 24 heures, le Ministre chargé des protocoles sanitaires essaye d'en "bidouiller" un en catastrophe avec les hôteliers, qu'on me fera accepter... si le SNDLL le veut !

C'est ainsi que (presque) tout le monde se félicite d'une réouverture prochaine, sort son scénario, se flatte, etc.

RIDICULE : tout cela n'aurait pas eu lieu sans notre action devant le Conseil d'Etat comme le prouvent les débats.

Le plus important : et maintenant ?

Maintenant qu'il a seul forcé les lignes, le SNDLL ne fera RIEN contre les petits "arrangement entre amis" pour obtenir **VITE le feu vert de l'Etat pour rouvrir avant le 11 juillet.** Pas de querelle de personne ou d'appareil de notre part.

Le changement de gouvernement, l'annulation du Conseil de défense de ce vendredi ne laissent espérer un avis favorable de toute façon que dans 6 ou 7 jours.

L'autre hypothèse que je rappelle à ceux pressés de se "faire mousser": **avis scientifique sanitaire défavorable** (on le saura mardi ou mercredi en revenant devant le Conseil d'Etat) **et maintien de la fermeture.**

Je ne veux pas y croire et j'ai donné consigne à nos représentants à tous les niveaux, à nos Conseils et Avocats de tout faire pour faciliter la réouverture même sous ce mode dégradé qu'on nous concocte car il faut penser à nos saisonniers, à tous les autres qui se rongent, s'angoissent et agonisent faute d'un (même tout petit) revenu de leur exploitation. Des situations sont dramatiques et m'obsèdent.

Voilà pourquoi je souhaite cette avancée, même si sur le fond je suis plus que sceptique et circonspect pour ne pas dire plus.

M'attend maintenant - mais nous y avons déjà beaucoup travaillé mais ça urge - le gros chantier des aides pour ceux qui ne rouvrent pas soit totalement, soit partiellement. Si on n'aide pas nos entreprises, une discothèque sur 3 va disparaître immédiatement ou à très court terme (8 000 emplois).

J'aurai la force d'aller jusqu'au bout, je vous demande de mobiliser la vôtre aussi car je sais que c'est dur, très dur.

Courage, nous réussirons.

Patrick MALVAËS